

FICHE DE SECURITE

1. Identification de la substance/préparation	<p>SPECTRAMED+ ANTIBACTERIAL Green Tea & Aloe Vera Utilisation : hygiène et désinfection des mains et de la peau</p>			
Producteur: Adresse: Telephone:	<p>AC MARCA BELGIUM sprl 21, Voie Du Tram B – 1300 Wavre, Belgique +32(0)10 65 30 60</p>			
2. Composition/ information des ingrédients				
	Nom INCI	CAS	Classification	Quantité
	Aqua	7732-18-5		To 100%
	Sodium Laureth Sulphate 2M 28%	9004-82-4	Xi, R38, R41	20 %
	Cocamide DEA / Glycerin	68603-42-9	Xi, R38, R41	<1%
	Cocamidopropyl Betaine	61789-40-0	Xi, R36	<5%
	Sodium chloride	7647-14-5	---	<5%
	PEG 7 Glyceryl Cocoate	68201-46-7	---	<1%
	Triclosan	3380-34-5	Xi, N, R36, R38, R50, R53	<1%
	Methylchloroisothiazolinone	26172-55-4	Xi, R20/21/22, R34, R43, R50	<0.001%
	Methylisothiazolinone	2682-20-4	Xi, R20/21/22, R34, R43, R50	<0.001%
	Magnesium Chloride	7786-30-3	---	<0.001%
	Magnesium Nitrate	10377-60-3	---	<0.1%
	Aloe Barbadensis	85507-69-3	---	<0.01%
	Disodium EDTA	139-33-3	---	<0.1%
	Parfum	85085-48-9	Xi, Xn, R38, R43	<0.1%
	Colorant CI 19140	1934-21-0	---	<0.01%
	Colorant CI 42090	3844-45-9	---	<0.001%

3. Identifications des dangers	Cette préparation n'est pas considérée comme dangereuse suivant la législation actuelle
4. Premiers secours	Contact avec les yeux : rincer avec beaucoup d'eau pendant 10 minutes; si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'ingestion : ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
5. Mesures de lutte contre l'incendie	La préparation n'est pas inflammable ni explosive. Un feu près de la préparation sera éteint avec du CO ₂ ou le matériel d'incendie approprié
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	Ne pas orienter vers les égouts ou cours d'eau. Absorber avec du sable, de la terre ou tout absorbant disponible. Essuyer, jeter dans un container fermé et évacuer en conformité avec la réglementation locale
7. Manipulation et stockage	Eviter la dispersion et les contacts excessifs avec les yeux. Conserver dans un endroit frais, sec, bien ventilé, dans des conteneurs fermés
8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle	La manipulation ne requiert pas de précautions particulières. Un vêtement de protection n'est pas nécessaire
9. Propriétés physiques et Chimiques	Etat physique : liquide Couleur : légèrement coloré translucide Odeur : parfum pH de la substance : 7.0 – 8.0 Point de fusion : ~ 0 Hydrosolubilité : complète Point d'ébullition : 102 Densité relative : 1.01 – 1.05
10. Stabilité et réactivité	Stable en situation normale. Eviter des t° supérieures à 40°C
11. Informations toxicologique	Peut provoquer une irritation des yeux . L'ingestion peut causer des irritations gastro-intestinales
12. Informations écologique	Biodégradable en usage normal. Légèrement toxique pour les organismes aquatiques

13. Considérations relatives à l'élimination	Pas de recommandation particulière. Se conformer à la réglementation locale
14. Informations relatives au transport	Le produit n'est pas dangereux ; pas de recommandation particulière pour le transport.
15. Informations réglementaires	Directives UE : Directive sur les substances 67/548/EEC modifiée par 69/81/EEC, 70/189/EEC, 74/409/EEC, 79/831/EEC. Directive sur les préparations 88/379/EEC
16. Autres informations	<p><u>TELEPHONE CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE : 070 / 245.245</u></p> <p>La substance ne requiert aucun traitement particulier. Elle doit être utilisée conformément à la notice d'utilisation et à la FDS ci-dessus.</p> <p>Signification des symboles et des phrases R et S figurant au point 2 :</p> <p>N : dangereux pour l'environnement Xi : Irritant Xn : nocif</p> <p>Phrases « R »</p> <p>20/21/22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion 34 : provoque des brûlures 36 : irritant pour les yeux 38 : irritant pour la peau 41 : risque de lésion oculaire grave 43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau 50 : très toxique pour les organismes aquatiques 53 : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p>

Revised 08/04/2013